Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'État aux migrations SEM
État-major Affaires juridiques

Référence du dossier : 042.416-6255/10/1
Date : 13 juin 2022

Destinataires :
autorités cantonales et communales compétentes en matière de naturalisation

Tenue des procès-verbaux liés aux procédures de naturalisation : étude sur les prescriptions en la matière

Madame, Monsieur,

Le 4 mai 2021, le Conseil national a adopté le postulat 20.4344 « Procédures de naturalisation. Tenue d'un procès-verbal » déposé par la Commission des institutions politiques du Conseil national. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet ici (www.parlament.ch > Travail parlementaire > Curia Vista > Objets > 20.4344).

Dans ce contexte, une étude devra d'abord fournir les bases factuelles nécessaires pour répondre au postulat. Les résultats de cette étude seront ensuite discutés dans le cadre d'un colloque prévu au printemps 2024 à Berne-Wabern avec des représentants de toutes les autorités cantonales compétentes en matière de naturalisation afin d'évaluer les besoins et de réfléchir à d'éventuelles mesures. Le Centre de compétence en administration publique de l'Université de Berne réalisera ce projet d'étude sur mandat du SEM. Dans ce cadre, toutes les autorités cantonales compétentes en matière de naturalisation et un certain de leurs homologues communales seront interrogées.

Afin d'obtenir des résultats fiables, nous avons besoin que vous souteniez le Centre de compétence dans son enquête. Nous comptons sur votre participation active et vous en remercions d'avance.

L'étude documentera la pratique en matière de tenue des procès-verbaux lors des entretiens de naturalisation et fournira un aperçu des prescriptions appliquées en la matière par les autorités cantonales et communales. Nous sommes convaincus qu'elle apportera des réponses utiles aux défis actuels et futurs ainsi qu'une plus-value pour les autorités cantonales et communales compétentes en matière de naturalisation.

En cas de questions concernant l'étude, n'hésitez pas à vous adresser à Mme Susanne Hadorn (tél. : +41 31 684 59 96, susanne.hadorn@kpm.unibe.ch). Pour toute autre question relative à la mise en œuvre du postulat, M. Roman Blöchlinger (tél. : +41 58 462 42 03, roman.bloechlinger@sem.admin.ch) se tient à votre disposition.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d’État aux migrations SEM

Albrecht Dieffenbacher
Chef de l'État-major Affaires juridiques